

Élections TPE 2017 : percée de l'UNSA

Les résultats des élections des Très Petites Entreprises (TPE), qui se sont déroulées du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, viennent d'être publiés.

Avec 12,49 % des voix, l'UNSA enregistre la plus forte progression.

Au regard du scrutin TPE précédent de 2012, elle est en effet la seule organisation à améliorer son score, en pourcentage (+ 5,17 %) comme en voix (+ 18,5 %). L'UNSA consolide ainsi sa 4ème place et se rapproche des trois premiers, à 0,5 point seulement du 3ème.

Ces bons résultats sont d'abord à mettre au compte de l'offre syndicale développée par l'UNSA auprès des salariés de TPE. Elle les considère comme des salariés à part entière, qui ont d'abord besoin d'information, d'aide juridique, d'assistance administrative, bref d'un syndicalisme utile, efficace et responsable. Ils sont le fruit aussi d'une campagne de terrain dynamique menée par des équipes militantes motivées.

Cet excellent score réalisé par l'UNSA ne lui fait pas oublier le très fort taux d'abstention qui marque ce scrutin. Déjà faible en 2012 avec 10,09 %, la participation chute en effet à 7,35 % en 2017.

Le report du vote pendant la période des fêtes de fin d'année en est la principale explication. Cela engage la responsabilité de la CGT qui ne pouvait ignorer les conséquences d'un recours qu'elle a déposé tardivement.

Mais au-delà de cet épisode procédurier, la faible participation témoigne du degré d'extériorité des salariés de TPE à l'égard du syndicalisme. Ce sentiment, ressenti par près de 20 % du salariat français, devrait interpeller le syndicalisme dans son ensemble.

Pour sa part, et à la hauteur de sa responsabilité, l'UNSA entend bien continuer à répondre aux attentes de ces salariés qui, parce qu'ils sont des salariés à part entière, méritent aussi d'être défendus et conseillés à part entière.

Luc Bérille
Secrétaire général

Retrouvez l'intégralité des résultats sur www.unsa.org

Journée d'études UNSA VOCATS :

succès des nouvelles donnes de la négociation collective

Plus de 100 militants ont répondu présents à la journée d'études organisée par l'UNSA et animée par le réseau UNSAVOCATS jeudi 2 février sur les nouvelles donnes de la négociation collective, que ce soit dans l'entreprise ou dans les branches.

L'objectif de cette journée, réunissant les négociateurs de branches, les délégués syndicaux, les élus, les fédérations et des syndicats, était de mieux appréhender toutes les modifications introduites par les lois "Rebsamen" et "El Khomri" sur le dialogue social, mais aussi de réfléchir à de nouvelles stratégies.

Trois thématiques ont fait l'objet d'une étude approfondie :

- Les nouvelles règles de la négociation collective par Me Emmanuel Mauger,

- les nouveaux rapports entre la loi, la convention de branche et les accords d'entreprise par Me Etienne Colin,
- l'élargissement de la négociation collective d'entreprise par Me Roger Koskas.

Les échanges riches et nourris ont bien souligné la nécessité de maîtriser cette nouvelle donne, d'en comprendre tous les mécanismes pour s'emparer des leviers de négociation au service d'une action syndicale efficace, utile aux salariés et au développement de l'UNSA.

Installations du COJ : vers des politiques de jeunesse transversales ?

Jeudi 26 janvier 2017, le Premier ministre a installé le Conseil d'Orientation de la Jeunesse (COJ) placé pour 5 ans sous la présidence de Simon Besnard. Cette journée a été l'occasion de préciser les enjeux, les ambitions et l'organisation de cette instance.

C'est Marie Baggio (SEP-UNSA), la titulaire, et Denis Adam (UNSA Education), le suppléant, qui ont représenté l'UNSA. Après de multiples interventions présentant ce qui peut être attendu de ce conseil, les titulaires ont procédé au vote du règlement intérieur et des présidents de commissions. Ce moment fut l'occasion de rappeler des élémentaires du dialogue social chers à l'UNSA, comme le respect des délais de convocation et de transmission des documents préparatoires.

L'UNSA a aussi voulu que transparaissent une certaine autonomie des commissions spécifiques puisqu'elle a fait voter un nouvel amendement permettant la création de commissions thématiques émanant directement d'elles. Enfin, M. Daniel Feytout (CNAJEP) et M. Antoine Dulin (rapporteur au CESE sur la simplification des parcours professionnels des jeunes) ont été élus respectivement président de la commission Education Populaire et de la commission Insertion Sociale des jeunes. Les mandats des élus du bureau et des commissions courent pour 3 ans.

Tout au long de la journée, chacun s'est exprimé sur les enjeux de ce conseil. Par sa forme interministérielle, il pourra aborder des sujets complexes et transversaux sur la jeunesse et l'éducation populaire. Instance de conseil, d'expertise et d'analyse, il pourra interpellier et donner son avis sur des sujets d'actualité ou des projets de textes législatifs ou réglementaires. Ainsi que l'a défini le ministre Kanner, le COJ est, aujourd'hui, une coquille qu'il nous revient de remplir et de faire vivre. Le volet « Education Populaire » étant malheureusement un peu oublié dans les débats de ce jour, il nous reviendra donc de le rendre visible et dynamique au travers de la commission dans laquelle nous siégeons.

Enfin, la journée s'est terminée par des ateliers qui ont défini les premiers axes de travail des commissions. La date n'est pas encore confirmée mais les prochaines commissions devraient se réunir le 7 mars.

L'UNSA rencontre "En marche"

Le 31 janvier, une délégation de l'UNSA a répondu à l'invitation de l'équipe du mouvement "En marche" qui, autour de Jean Pisani-Ferry, est en train de travailler à l'élaboration du programme d'Emmanuel Macron.

L'échange a porté sur les sujets liés à l'emploi et à la formation. L'UNSA a fait valoir ses analyses, notamment celles retranscrites dans le document "L'UNSA interpelle les principaux candidats démocrates à l'élection présidentielle" adopté par le Bureau national.